



Caiman® MAG™

Gant multi-activités avec paume en cuir synthétique rembourré et dos AirMesh™ bleu

- Palier en cuir synthétique Rhino-Tex™
- Patches G-Grip™ rembourrés stratégiquement placés pour une adhérence et une usure maximales
- La conception Kontour Index place la couture à l'arrière de l'index loin de la zone d'usure
- Patch de traction surélevé exclusif Caiman® et protecteur de pouls
- Le dos ultra-respirant AirMesh™ offre un confort et un soutien ultimes
- Doigts™ pincés pour une sensibilité maximale

Applications

- Manutention et déplacement de matériaux lourds
- Opérations d'entretien et de réparation
- Utilisation de machines et d'outils lourds

Données techniques

Couleur	Bleu
Tailles disponibles	--
Des emballages	Paire étiquetée Prêt pour la vente au détail
Emballé	120/Boîte
Dimensions du boîtier (cm)	58.00 x 27.00 x 56.00
Poids du boîtier (kg)	16.50
Pays d'origine	Chine
Matériau de la doublure	--
Enduit	--
Couleur Enduit	--
Couverture Enduit	--
Adhérence	--
Jauge	--
Paume	Cuir synthétique
Arrière	AirMesh
Poignet	Enfilable
Protection contre les chocs	--
Construction	Coupé et cousu
Certifications	--

Données de performance

Catégorie PPE	--
EN 388	--
Niveau EN Abrasion	--
Niveau de résistance aux coupures EN	--
Niveau EN Déchirure	--
Niveau EN Perforation	--

Instructions d'entretien

Lavage en machine	Température de l'eau 40°C	Ne pas javelliser	Suspendre pour sécher

PROTECTIVE INDUSTRIAL PRODUCTS, INC. | VOUS APPORTER CE QU'IL Y A DE MIEUX AU MONDE

AMÉRIQUES : +1 (800) 262-5755 | EUROPE : +34-96182-41-48 | AMEA : (ASIE, MOYEN-ORIENT, AFRIQUE) 852-2475-9228 | www.pipglobalsafety.com

Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de Protective Industrial Products, Inc. (PIP) et ne peuvent être utilisés ou reproduits sans autorisation. Les utilisateurs de produits doivent effectuer tous les tests ou autres évaluations appropriés pour déterminer l'adéquation des produits PIP à un usage particulier ou à une utilisation dans un environnement particulier. PIP DÉCLINE TOUTE GARANTIE AUTRES QUE CELLES EXPRESSÉMENT FOURNIES. 2025-07-05